

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Réalisation sur 4 ans de travaux de voirie en faveur des transports en commun sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché à bons de commande - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la réalisation des travaux courants de voirie en faveur des transports en commun pour les 4 années à venir, il convient de lancer un appel d'offres ouvert, au niveau européen, pour l'attribution de ces prestations dans le cadre d'un marché à bons de commandes, en application des dispositions de l'article 71 I du code des marchés publics.

Ces travaux comprennent principalement :

- des aires de rabattement et de stationnement,
- des plates-formes d'autobus,
- des arrêts,
- la mise en sécurité d'installations existantes,
- la création de couloirs d'autobus, d'itinéraires particuliers,
- des modifications de voirie.

Ils sont programmés en fonction notamment :

- des modifications de lignes d'autobus (arrêts, itinéraires) demandées régulièrement par les usagers ou les communes,
- des modifications de l'environnement autour des arrêts de bus ou des itinéraires des lignes,
- des dysfonctionnements ponctuels constatés.

Le recours à ce type de procédure, résulte de la nécessité de répondre à la grande diversité des interventions, en divers milieux et au rythme des besoins, étalés dans le temps ou dépendant de contraintes extérieures.

La Communauté urbaine étant dans l'impossibilité de prévoir ces travaux, tant par leur étendue que par leur situation géographique, il est proposé de mettre en place un nouveau

marché à bons de commande prix unitaires afin de répondre à diverses contraintes ou demandes en faveur des 94 lignes du réseau et des usagers.

En application des articles L 2121-12 et 13 du Code général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des prestataires établi sur ces bases par les services communautaires et comprenant les dossiers de marchés, est à la disposition des Conseillers Communautaires, qui peuvent venir le consulter au service des marchés publics (Hôtel de la CUB, 13<sup>ème</sup> étage).

Ce marché sera conclu pour une période de 4 ans à compter de la date de notification, chaque partie pouvant décider de mettre un terme à l'issue de chaque période annuelle.

Globalement estimés au minimum à 2 000 000 € HT pour 4 ans et au maximum à 6 000 000 € HT pour 4 ans, ils seront inscrits au titre des exercices considérés aux articles et chapitres suivants :

- article 2315 – chapitre 23 – fonction 8220 – budget principal 05
- article 2313 – chapitre 23 – budget annexe 31

**Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :**

**- entériner le dossier de consultation,**

**et autoriser Monsieur le Président :**

**- à procéder à la mise en concurrence relative à ce marché de travaux de voirie.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
12 OCTOBRE 2004

M. PIERRE BRANA

